

# Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE  
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International  
des Sachants



Fréquence  
**TRIMESTRIELLE**

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

[www.revuejds.net](http://www.revuejds.net)

[info@revuejds.net](mailto:info@revuejds.net)

**Volume 1,  
Numéro 3,  
Novembre 2025**



**LES ÉDITIONS  
CROCO**



**Journal International  
des Sachants**



**Revue scientifique pluridisciplinaire**

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

**Site web: <https://revuejds.net/>**

**Email : [revuejds@gmail.com](mailto:revuejds@gmail.com)**

**Publié en Open Access**



**Abidjan, République de Côte d'Ivoire**

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

## INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

**Impact factor : SJIF 2025 : 3.767**

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

## **Journal International des Sachants (JDS)**

**Revue Scientifique pluridisciplinaire**

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

### **Equipe Editoriale**

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

### **Comité Scientifique**

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

## **Comité de lecture**

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

## **Comité de rédaction**

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;  
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;  
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;  
 KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
 KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;  
 MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;  
 SANOGO Tiantio épouse BAMBA, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 SYLLA Makémisa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
 TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
 TRAORE Sogotienin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
 YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

## **COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :**

**SILUE N'tchabétien Oumar**

Maître de conférences CAMES,  
Université Alassane Ouattara

.....

### **Contacts JDS**

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : [revuejds@gmail.com](mailto:revuejds@gmail.com)

Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

### **Indexations et référencements internationaux :**

**Sjifactor:** <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

**ARI :** <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

**ASCI:** <https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>

**IPIndexing:** <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

**Ent'revues:** <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**



## PRESENTATION DE JDS

**Le Journal International des Sachants (JDS)** est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

**JDS** est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.



## PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

*Le Journal International des Sachants (JDS)* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («.... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

## Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>de</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB :** Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

## SOMMAIRE

### SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

#### Etudes germaniques

1. **Les rapports nature et pouvoir politique dans la littérature de Bernard Dadié et Friedrich Schiller**  
N'Dah Franck Ben Houassa KOUAMÉ & Léon Charles N'CHO..... 1-15
2. **La politique étrangère de la République fédérale d'Allemagne face au régime d'apartheid en Afrique du Sud de 1949 à 1990**  
Jean-Yves KOUASSI & Ardjouman FOFANA..... 16-32

#### Etudes hispaniques

3. **Uso de preposiciones a/en y por/para por los estudiantes marfileños : análisis de errores**  
Kouakou Béhégbin Désiré KONAN & Ousmane DIAWARA ..... 33-43
4. **Estudio comparativo entre la sociocrítica de Pierre Zima y el Pachacuti literario agruediano**  
Doforo Emmanuel SORO..... 44-57
5. **La violencia en la novela testimonial latinoamericana: un estudio de las obras de Manlio Argueta**  
Kouassi Abraham PALANGUE..... 58-72

#### Anglais

6. **Femmes, résistance et espoir dans A Lesson Before Dying de l'écrivain afro-américain Ernest J. Gaines**  
Adama SORO..... 73-85
7. **Epistemic and dynamic markers and their discursive functions in political and legal discourses in 1984**  
Kouakou Félix KOFFI..... 86-96

#### Lettres Modernes

8. **Lecture transpoétique de chants de brumes de Kama Kamanda**  
Carlos SÉKA..... 97-113
9. **Paratextualité et significativité textuelle de Le commandant Chaka de BABA Moustapha**  
Kouadio Jean Parfait KAKOU..... 114-139
10. **De la performance à la sanction du personnage sexué chez Zola : une descente aux enfers ?**  
Famahan SAMAKÉ..... 140-158

|                                                                                                                                                              |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>11. Du viol à la survivance :<br/>étude sociolittéraire de cicatrices de Cheikh Omar Zoré</b>                                                             |         |
| TIBIRI Dieudonné.....                                                                                                                                        | 159-179 |
| <b>12. Naturalisme zolien et intertextualité romantique :<br/>exemple du roman Le Rêve d'Emile Zola</b>                                                      |         |
| Assane Faye NDIAYE.....                                                                                                                                      | 180-193 |
| <b>13. Discours intermédiaire comme principe narratif<br/>dans Nouvel an chinois de Koffi Kwahulé</b>                                                        |         |
| Nancy Mireille Kanon.....                                                                                                                                    | 194-207 |
| <b>14. Le narrateur enfant, porte-voix du chaos socio-politique<br/>africain dans l'écriture mabanckouenne</b>                                               |         |
| Angèle Nonnourou COULIBALY Épse KEI.....                                                                                                                     | 208-221 |
| <b>15. Fonctionnement des phatèmes d'ouverture et de clôture dans les<br/>échanges conversationnels entre élèves et entre enseignant-élèves</b>              |         |
| Brighella Jofrène KAYA BOUSSEMBOU, Prisca Aubain MFOUTOU &<br>Alain Fernand Raoul LOUSSAKOUMOUNOU.....                                                       | 222-233 |
| <b>16. Chanter le tabou pour théâtraliser l'indicible en Côte d'Ivoire :<br/>dérision, subversion et engagement dans la musique ivoirienne contemporaine</b> |         |
| YOKORE Zibé Nestor, ADJOUMANI Kouassi Martin &<br>GOH Tianet Yannick Emmanuel.....                                                                           | 234-253 |
| <b>17. La pérennité des forêts verdoyantes de la région du Tonkpi<br/>en Côte d'Ivoire : une sommation des génies bienfaiteurs</b>                           |         |
| Wato Pierre LIEU.....                                                                                                                                        | 254-265 |

## **SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE**

### **Sciences du langage et de la communication**

|                                                                                                                                                            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>18. L'Intelligence artificielle générative, levier de transformation de<br/>l'enseignement-apprentissage et de la communication à l'ENSup de Bamako</b> |         |
| Ousmane DRAMANE.....                                                                                                                                       | 266-282 |
| <b>19. Pour une approche culturelle de l'impact des médias sociaux<br/>sur l'intelligence économique</b>                                                   |         |
| GUEU Singo Provos & DJE BI Kahou Albert.....                                                                                                               | 283-299 |
| <b>20. Revue de l'alphabet de l'Abbey</b>                                                                                                                  |         |
| N'Guessan Edmond APIA.....                                                                                                                                 | 300-314 |
| <b>21. Information éditoriale et téléphonie mobile en Côte d'Ivoire :<br/>modèle de diffusion avec le « SMSlivres »</b>                                    |         |
| Renaud-Guy Ahioua MOULARET.....                                                                                                                            | 315-337 |
| <b>22. Pour une herméneutique sémiotique du rite "kpe sɔsɔ" du Sud du Togo</b>                                                                             |         |
| Zinsou HOUNZANGBE.....                                                                                                                                     | 338-355 |

- 23. Pratique du bilinguisme en milieu scolaire tchadien :  
le cas du Lycée Joseph Brahim Seid (Pala) du Mayo-Kebbi Ouest**  
OUSMANE HASSANE OUSMANE, MOUYEBE OUASSANG &  
ALI MOUSSA..... 356-375

- 24. Les pratiques journalistiques en Afrique face  
à l'émergence de l'intelligence artificielle**  
Maimouna DIA & Abdou DIAW..... 376-387

### **Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme**

- 25. Augustin Kassi : odyssée d'un peintre naïf dans le monde de l'art**  
Krou Eugène ASSOUMOU..... 388-401

- 26. Le conte, moyen d'éducation et d'enracinement culturel  
de la jeunesse en Côte d'Ivoire**  
Ahouné Aké Marx..... 402-416

- 27. Le Tangani, identité culturelle des Baoulé Ayaou de Bouaflé  
à l'épreuve de la modernité**  
Didier Patrick ABBÉ & Kiklan Désiré TOURÉ..... 417-430

## **SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

### **Archéologie**

- 28. Les maisons coloniales commerciales de Dimbokro :  
un patrimoine négligé**  
Nagnénégué KONE..... 431-440

### **Histoire**

- 29. Les forces de sécurisation des élections présidentielles (FOSEP) au Togo :  
entre heurs et heurts (1993-2020)**  
Kouamé Jean Luc KOUASSIBLE & DIAKITE Brahim..... 441-458

- 30. Savoirs et savoir-faire indigènes au Khasso :  
cas de la prise de culotte et de pagne**  
DIANKA Balla..... 459-476

- 31. La vie socioculturelle des populations transfrontalières :  
Cas des Nafana, Mo-Degha et Koulango (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)**  
Mamadi Noumtché OUATTARA & Adja Doubia Angèle KOUAKOU..... 477-488

- 32. La Trajectoire de la filière industrielle du cycle au Burkina Faso,  
de 1963 à 2009**  
Alphonse BONI & Boubacar SAMBARE..... 489-505

- 33. Une relecture de l'ambassade britannique en pays ashanti en 1817**  
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE..... 506-522

- 34. Intervention des grandes puissances dans les crises en Afrique centrale :  
entre partenariats et enjeux géopolitiques ?**  
METSENA NDJAVOUA & Fodé Bangaly KEITA..... 523-533

- 35. L'évolution historique des relations économiques transsahariennes avec la partie occidentale du bassin du lac Tchad**  
Aboukar ABBA TCHELLOU..... 534-546
- 36. Rituel du couronnement du pharaon Horemheb dans l'Égypte du Nouvel**  
Assa Dramane TRAORE..... 547-561

## Géographie

- 37. Variabilité climatique et saisons pluvieuses dans les régions du Gontougo et de l'Indenié-Djuablin (Est de la Côte d'Ivoire)**  
Ali Kouabenan KOUAKOU, Kouakou Charles KONAN,  
Kouadio Philippe Michael KONAN & Arsène DJAKO..... 562- 579
- 38. Pêche et changement climatique dans le delta central du Niger : cas de la commune de Djenné au Mali**  
Idrissa Issa CISSE & Mahamar ATTIN ..... 580- 593
- 39. Cartographie de l'érosion hydrique par application du modèle RUSLE à Akouai-Santai (Bingerville)**  
Kobenan Etienne BINI, Kouadio Eugène KONAN,  
Seydou Alassane SOW & Tiyégbo TOURE..... 594-610
- 40. Les conditions de vie des personnes déplacées dans l'ouest du Niger (Gothèye)**  
DAOUDA BANA ASKANDARA &  
ABDOULAYE BOUREIMA HASSANE..... 611-625
- 41. Perception des nuisances socio-environnementales des déchets d'emballages plastiques dans la ville de bouaké (Côte d'Ivoire)**  
Bakary FOFANA, Angby Koffi Sidoine YAO &  
Ahou Wlibly Ferdinand-Marcelle TAÏ & Bazoumana DIARRASSOUBA..... 626-641
- 42. Perception des populations sur la gestion des services sanitaires et la qualité de soins dans la commune urbaine de Koudougou (Centre-Ouest du Burkina Faso)**  
Sylvain Roger BONKOUNGOU & Mathieu NAMA..... 642-657
- 43. État des lieux de la gestion des ordures ménagères au port d'Abidjan**  
YRO Koulai Hervé, DJORO-DJAPI Élodie Ange Éléonore &  
TOURE Noun Nadine Vanessa..... 658-670
- 44. Rôle stratégique des radios locales dans la reconstruction sociale à Toulepleu**  
GAHIÉ Gnatin Mathias, KOFFI Assoumou André Luc,  
Yaraba YEO KOFFI Brou Émile & LOUKOU Alain François..... 671-688
- 45. Typologie résidentielle et dynamiques socio-spatiales de l'habitat dans la commune de Port-Bouët (Abidjan, Côte d'Ivoire)**  
Ohomon Bernard EVIAR & N'Dri Ernest KOUADIO..... 689-706

- 46. Dynamiques d'occupation et réorganisation des activités touristiques sur le littoral de Port-Bouët à Abidjan (Sud-Côte d'Ivoire)**  
Kouassi Aimé YAO..... 707-721
- 47. Effets environnementaux des activités économiques transfrontalières à Igolo (commune d'Ifangni)**  
QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpénou, SABO Denis & DOSSOU GUEDEGBE Odile V..... 722-740
- 48. Migration planifiée et stress foncier dans le département de Bouaflé, centre-ouest ivoirien**  
Ouattara Issa BOURAHIMA, Kouassi Combo MAFOU & Coulibaly SEIDOU..... 741-758
- 49. Problèmes environnementaux à Abobo-Sagbé : former à l'écocitoyenneté, une urgence éducative et sanitaire en Côte d'Ivoire**  
Tintcho Assetou KONE épouse BAMBA..... 759-776
- 50. Pratiques agricoles et dégradation des terres dans le canton Bénoye (département de Ngourkosso au sud du Tchad)**  
KELGUE Salomon, DJEMON Model & NODJIHOUDOU Alexis ..... 777-793
- 51. Facteurs morpho-climatiques du risque d'inondation de la plaine alluviale sur l'axe Bakel-Matam (fleuve Sénégal)**  
Gallo NIAN, Seydou Alassane Sow, Mbagnick FAYE & Mamadou NDIAYE..... 794-812
- 52. Facteurs climato-marins et dynamique côtière de Grand-Bassam de 1980 à 2023**  
Abazé Henri-Joël BEDA, Yao Dieudonné KOUASSI & Kouamé Fulgence KOUAME..... 813-826
- 53. Maraîchage des femmes à Karakoro : entre opportunités économiques et fragilités structurelles**  
Kouakou Camille GOLI, Tiécoura Hamed COULIBALY, Yao Mathias LOUKOU, Tchérégnimin Alidjata YEO & Koffi Simplicie YAO..... 827-843

## Philosophie

- 54. Le féminisme en contexte africain : vers une égalité réelle entre l'homme et la femme ?**  
Christ Guy Roland GBAKRÉ ..... 844-858
- 55. De la culture du blâme à la culture positive de l'erreur : enjeux d'une conscience éthique d'amélioration continue en milieu médico-hospitalier**  
Keumian Anicet DAGUI..... 859-875



|                                                                                                                                   |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>56. La valeur sociale du darwinisme au-delà des frontières<br/>de la lutte et de la sélection</b>                              |         |
| Bourahima Ouattara N'GUETTIA.....                                                                                                 | 876-888 |
| <b>57. L'Afrique et le défi de développement social</b>                                                                           |         |
| Firmin Konan YAO.....                                                                                                             | 889-901 |
| <b>58. L'éthique à l'épreuve des stratagèmes bioéconomiques<br/>de l'industrie biotechnologique chez Céline Lafontaine</b>        |         |
| Attchoumounan Paulin OUATTARA.....                                                                                                | 902-916 |
| <b>59. Violence par les élèves dans les écoles secondaires du Sénégal :<br/>le paradoxe de l'enseignement des valeurs morales</b> |         |
| Guène FAYE & Ousmane KANTE .....                                                                                                  | 917-934 |
| <b>60. Probabilisme et démocratie en Afrique : Quelle contribution ?</b>                                                          |         |
| Koffi Mathurin N'GUESSAN.....                                                                                                     | 935-945 |
| <b>61. Technosolutionnisme et environnement :<br/>enquête d'éthique des technologies vertes</b>                                   |         |
| Sionfoungon Kassoum COULIBALY.....                                                                                                | 946-958 |

#### **Anthropologie et sociologie**

|                                                                                                                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>62. Foi, pratiques religieuses et performances des étudiants du<br/>département de Sociologie de l'université de Kara (Togo)</b>                                   |           |
| Nadiédjoh TCHELEGUE, Tamégnon YAOU &<br>Yarou GUERA CHABI YORO.....                                                                                                   | 959-975   |
| <b>63. Protection et prise en charge de l'enfant au Mali :<br/>services et établissements étatiques et conventionnés</b>                                              |           |
| Drahmane Fondo.....                                                                                                                                                   | 976-996   |
| <b>64. Les élèves acteurs et victimes. Une analyse sur les expériences<br/>de consommation de drogues au Collège Catholique<br/>Monseigneur René Kouassi de Dabou</b> |           |
| ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon & NIAMKE Jean Louis.....                                                                                                                  | 997-1018  |
| <b>65. Radicalisation des groupes islamiques au nord du Mali :<br/>une analyse socio-politique du phénomène</b>                                                       |           |
| KONE Drissa & TOUKPO Guy Oscar Sical.....                                                                                                                             | 1019-1030 |
| <b>66. Mutations foncières et reconfiguration des rapports à la terre à Gokra<br/>(centre-ouest ivoirien)</b>                                                         |           |
| BRIGNON TAPE Gboua Axel-wilfried & KONE Moussa .....                                                                                                                  | 1031-1049 |
| <b>67. L'accompagnement numérique des enfants par les parents :<br/>fracture ou continuité éducative ?</b>                                                            |           |
| GNAHORE Batty Gervais.....                                                                                                                                            | 1050-1064 |

- 68. CMU et non-recours : analyse sociologique des perceptions et pratiques des premiers étudiants bénéficiaires de Bouaké (Côte d'Ivoire)**  
Amenan Ruth Marylise KOUASSI, Sandra Méledje MEL & Attia Michel AKABILE ..... 1065-1085
- 69. Gouvernance des Dros et résilience des victimes à Bouaké**  
JOSELINE SAGOUHI GNAKA, MANAN Gnamien Elie & TCHETCHE Obou Mathieu..... 1086-1102
- 70. Enjeux et défis de stabilisation des rapports sociaux dans le milieu rural ivoirien**  
Roméo BIE & Ludmilla Yaa Kra Mensan Adjéi..... 1103-1118
- 71. Résilience des populations riveraines dans la gestion des ressources de l'Okpara à Tchaourou au Bénin**  
Amoussoun Zacharie BADJAGOU, Abdel Aziz MOSSI & Okry Brice IDJIWA..... 1119-1137
- 72. Diversité de formes de gestion conjointe de la famille chez les couples mariés d'Air-France (Bouaké, Côte d'Ivoire)**  
KONAN Yao Escar, YEBOUA Atta Kouassi Didier & KOUAKOU Konan Jérôme..... 1138-1155

## Psychologie

- 73. Réseaux sociaux, organisation du travail et procrastination chez les élèves de 3e à Adjamé**  
Yemou Jeanne N'TAIN..... 1156-1173
- 74. Intelligence émotionnelle, Motivation et Investissement Subjectif chez les enseignants du secondaire public de Côte d'Ivoire**  
Aya Michèle Edith Koffi..... 1174-1188
- 75. Vécu psychique du trauma de la violence sexuelle chez une survivante de l'ONG Bloom**  
Kouakou Alain PRAO, Ekissi Jean Armel KOFFI & Marie-Joelle Akiapo AKIAPPO..... 1189-1206
- 76. Mécanismes endogènes de santé mentale en contexte de crise sécuritaire : Cas de Kaya (Burkina Faso)**  
Ali TAO, Marian BELEM, Daouda KOUMA & Rasmata NABALOU BAKYONO..... 1207-1221

## Science de l'éducation

- 77. Résoudre la crise des séries scientifiques aux lycées de Toliara par le renforcement du matériel didactique**  
Bastoin CHADHOULI & Marinah NANTENAIKO..... 1222-1238
- 78. Les usages de l'intelligence artificielle et leur incidence sur les performances scolaires des élèves du secondaire au Burkina Faso**  
Adama TRAORE & Benjamin SIA..... 1239-1256

**SECTION 4 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

- 79. Cadre conceptuel et théorique de la gouvernance des marchés publics :  
une esquisse littéraire**  
Soumaïla ONGOÏBA, Houdou Attikou DIALLO & Abdoulaye MAIGA..... **1257-1274**
- 80. Vers une meilleure accessibilité aux services de santé  
grâce aux énergies renouvelables au Mali :  
cas de la commune rurale de Kalaban Coro**  
Ahmadou Abdourahimi DIALLO, Bokary DIALLO,  
Adama DIABATÉ & Houdou Attikou DIALLO..... **1275-1288**
- 81. Contribution des institutions de microfinance  
au bien-être des femmes en Guinée**  
Diarra ZOUMANIGUI & Fatoumata Kenda DIA..... **1289-1305**

## **Diversité de formes de gestion conjointe de la famille chez les couples mariés d’Air-France (Bouaké, Côte d’Ivoire)**

**KONAN Yao Escar**

*Doctorant en sociologie,  
Université Alassane Ouattara,  
Bouaké - Côte d’Ivoire,  
Email : [escarkonan77@gmail.com](mailto:escarkonan77@gmail.com)*

**YEBOUA Atta Kouassi Didier**

*Doctorant en sociologie,  
Université Alassane Ouattara,  
Bouaké - Côte d’Ivoire,  
Email : [didieryeboua1@gmail.com](mailto:didieryeboua1@gmail.com)*

&

**KOUAKOU Konan Jérôme**

*Département d’Anthropologie et de Sociologie,  
Université Alassane Ouattara,  
Bouaké - Côte d’Ivoire,  
Email : [jeromekouakou@uao.edu.ci](mailto:jeromekouakou@uao.edu.ci)*

**Date de soumission : 15-10-2025**

**Date de publication : 30-11-2025**

### **Résumé**

En instaurant en 2012 le principe de la gestion conjointe de la famille, la loi reste muette sur ses modalités pratiques d’application, laissant ainsi à chaque couple le loisir de construire sa gestion conjointe. Alors, quelles sont les différentes formes de gestion conjointe résultant de la diversité d’interprétation de la notion de gestion conjointe de la famille chez les couples mariés du quartier d’Air-France à Bouaké ? Cette étude vise à analyser les formes de gestion conjointe chez les couples mariés du quartier Air-France à Bouaké en interrogeant les pratiques concrètes et les interprétations de cette notion. Elle s’est réalisée auprès de 30 couples mariés, un juge matrimonial et trois leaders religieux, à travers des entretiens semi-directifs. L’étude révèle que la gestion conjointe pratiquée par les couples mariés du quartier d’Air-France de Bouaké revêt trois principales formes : la gestion de type économique, la gestion de type domestique et la gestion de type décisionnelle.

**Mots clés :** Côte d’Ivoire, Bouaké, gestion conjointe, famille, couples mariés

## **Diverse forms of joint family management among married couples in Air-France (Bouaké, Côte d’Ivoire)**

### **Abstract**

By establishing the principle of joint family management in 2012, the law remains silent on its practical implementation, thus leaving each couple free to develop their own joint management practices. So, what are the different forms of joint management resulting from the diverse interpretations of the concept of joint family management among married couples in the Air-France neighborhood of Bouaké? This study aims to analyze the forms of joint management among married couples in the Air-France neighborhood of Bouaké by examining their

concrete practices and interpretations of this concept. It was conducted with 30 married couples, one matrimonial judge and three religious leaders through semi-structured interviews. The study reveals that the joint management practiced by married couples in the Air-France neighborhood of Bouaké takes three main forms: economic management, domestic management, and decision-making management.

**Keywords :** Côte d'Ivoire, Bouaké, joint management, family, married couples.

## **Introduction**

La gestion conjointe de la famille se traduit par un partage des responsabilités, des ressources et des décisions. Elle touche à plusieurs dimensions : financière, éducative, domestique et décisionnelle, toutes exigeant coopération et communication. Cette forme de gestion, instaurée en Côte d'Ivoire depuis 2012, varie selon les contextes sociaux et les parcours individuels, mais elle reflète une volonté commune d'équilibre et de justice. Elle s'inscrit dans l'évolution des familles modernes, où le couple devient un espace de négociation (F. de Singly, 2008), remettant en cause les rôles hiérarchiques traditionnels. Le partage des responsabilités traduit aussi une transformation des rapports de genre (C. Martin, 2005). La famille devient un « condominium », où les époux disposent de droits égaux (J. Thollembeck, 2010). Le temps, l'argent et les tâches sont désormais des indicateurs de participation (H. Belleau et al., 2019).

En instituant la gestion conjointe en Côte d'Ivoire, la loi<sup>1</sup> n'en détaille pas le contenu exact. Il n'existe pas de partage ni de précision sur les responsabilités légales incombant respectivement à l'homme et à la femme concernant les dépenses, tâches ménagères, etc. La loi se contente de formules générales telles que « la famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage et des enfants. Ils assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille, pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir » (article 58), ou encore « les époux contribuent aux charges du mariage à proportion de leurs facultés respectives » (article 59). C'est à chaque couple de construire sa gestion conjointe en fonction du contexte global, de sa compréhension, de sa situation sociale, culturelle et financière. Alors, comment les couples mariés du quartier Air-France de Bouaké gèrent-ils leur mariage selon la loi instituant gestion conjointe de la famille ? En d'autres termes, quelles sont les différentes formes de gestion conjointe résultant de la diversité des interprétations de cette notion chez les couples mariés d'Air-France à Bouaké ?

L'étude vise à analyser les formes de gestion conjointe chez les couples mariés du quartier Air-France 2 à Bouaké en interrogeant les pratiques concrètes et les interprétations de cette notion.

---

<sup>1</sup> Loi n°2013-33 du 25 janvier 2013. Bien qu'adoptée par l'Assemblée Nationale le 21 novembre 2012, elle porte des références datées de 2013.

Elle présente d'abord le cadre méthodologique et théorique, avant d'exposer et de discuter les résultats rendant compte de la pratique effective des couples.

### **1. Approche méthodologique et théorique**

L'étude a été conduite à partir d'une démarche méthodologie spécifique. Les données empiriques collectées ont été interprétées à la lumière de la théorie des représentations sociales.

#### **1.1 Approche méthodologique**

L'article s'inscrit dans une approche qualitative de tradition phénoménologique. Il analyse l'expérience pratique de la gestion conjointe de la population ciblée. Celle-ci est constituée des couples mariés du quartier Air-France de Bouaké, deuxième plus ville de Côte d'Ivoire, située au centre du pays. Un effectif de 30 couples mariés ayant au moins cinq années d'expérience de vie conjugale sous le régime de la loi instaurant la gestion conjointe, et sélectionnés à l'aveuglette du fait de l'indisponibilité d'une base de données sur les couples mariés, ont participé à l'enquête. A cette cible principale se sont ajoutés un juge matrimonial et trois leaders religieux. La collecte des données s'est faite à l'aide d'entretiens semi-directifs individuels auprès de chaque conjoint pris séparément. Ils ont été réalisés au moyen d'un d'entretien visant à comprendre les différentes formes de gestion conjointe de la famille chez les couples mariés.

#### **1.2. Théorie d'analyse**

L'analyse s'appuie sur la théorie des représentations sociales. Celles-ci peuvent être définies comme des « systèmes d'opinions, de connaissances et de croyances » propre à une culture, à une catégorie ou à un groupe social et relatifs à des objets de l'environnement social. Selon S. Moscovici (1961), les représentations sociales sont des formes de connaissance socialement élaborées qui permettent aux individus de comprendre, d'interpréter une réalité sociale de manière pratique, en transformant des idées abstraites en éléments concrets et accessibles. Cet auteur montre que les représentations sociales sont socialement construites, car elles font naître des échanges dans une société ou un groupe à travers la communication, et aident à interpréter les événements, les objets, les personnes, et à agir en conséquence. Il explique aussi que cette théorie a un double processus de formation dont « l'objectivation » qui consiste à transformer les notions abstraites en réalités concrètes. Concernant « l'ancrage », elle permet de rendre familier et intelligible ce qui est méconnu et étrange, afin de mieux les maîtriser. La représentation sociale permet aux individus d'orienter leurs comportements et leurs pratiques. Elle est notamment utile face à l'étrangeté et aux nouveautés, afin d'expliquer et justifier leurs actions. Concernant notre terrain d'étude, la référence à cette théorie dans le processus d'analyse, nous a donné la possibilité de comprendre et d'expliquer les différentes

formes de gestion conjointe de la famille qui résultent des différentes interprétations ou compréhensions.

## **2. Résultats**

Le traitement des données collectées révèle trois formes majeures de gestions conjointe de la famille, à savoir : la gestion de type économique, la gestion de type domestique et la gestion de type décisionnelle.

### **1. Gestion conjointe de type économique**

La gestion conjointe de type économique se particularise par l'accent mis par le couple sur les aspects financiers et matériels de l'administration domestique. Dans ce registre économique, il ne s'agit pas pour les époux d'avoir obligatoirement la même situation financière ou de contribuer à part égale aux dépenses de la maison mais plutôt de mettre tous leurs efforts ensemble pour résoudre les besoins financiers en tenant compte des ressources de chacun. Ceci est illustré par les propos d'un enquêté qui explique :

Par exemple, s'il y a une charge dans la famille, moi l'homme je devrais payer plus que 50%. Désormais comme c'est conjoint, donc il y a parité, égalité. Pratiquement, c'est chacun qui contribue à proportion de ses fonctions. Mais il peut arriver que l'homme ou la femme ait plus de moyen que l'autre. Je prends dans ce modèle là où pour un foyer qui a un besoin de 100.000F dans le mois et la femme qui travaille a plus de moyen que l'homme. Donc ici elle ne pourra pas se prévaloir du fait que c'est lui qui est l'homme hein, c'est lui qui doit faire, alors qu'en ce moment elle a plus de moyens. Par conséquent, le monsieur pourra contribuer en fonction de ses facultés, pour quelqu'un qui est payé au Smig alors que la femme est payée plus que lui, voire 3 à 4 fois plus que lui (E5, 27 ans).

Ici l'intervenant commence par rappeler une norme traditionnelle genrée : « moi, l'homme, je devrais payer plus que 50 % ». Cette déclaration reflète une conception patriarcale des rôles conjugaux, où l'homme est perçu comme le principal pourvoyeur économique de la famille. Elle s'inscrit dans une répartition traditionnelle des rôles : l'homme dans la sphère financière, la femme dans la sphère domestique. L'intervenant oppose ensuite cette norme ancienne à une logique plus contemporaine de gestion conjointe. Il utilise des termes comme « parité », « égalité », « chacun contribue ». Cela suggère une transformation des représentations sociales du couple. Les responsabilités financières sont désormais partagées, non plus en fonction du genre, mais selon des critères objectifs, comme les ressources disponibles de chacun.

La déclaration selon laquelle « chacun contribue à proportion de ses fonctions » introduit une approche pragmatique et flexible de la gestion conjointe. Plutôt que d'imposer une stricte égalité (50/50), le couple s'adapte aux capacités économiques réelles de chacun. Cette forme de gestion repose sur une logique de justice distributive (chacun selon ses moyens), qui tient



compte des inégalités de revenus au sein du couple. Le locuteur indique : « le monsieur pourra contribuer en fonction de ses facultés », ce qui montre que la norme ancienne (l'homme paie plus) n'est pas complètement rejetée, mais réinterprétée à la lumière de nouvelles injonctions de la loi. Si l'homme a plus de moyens, il peut continuer à contribuer davantage, mais cette fois, non pas en vertu de son genre, mais de ses capacités financières.

Le mari, avant la nouvelle loi, était, en tant que chef de famille, le plus gros pourvoyeur. Mais avec la gestion conjointe qui le place à égalité avec son épouse, celle-ci est désormais tenue de contribuer aux charges. Toutefois, les époux n'interprètent pas cette égalité en droit comme une égalité de part en ce qui concerne les dépenses. Ce qu'ils retiennent, c'est juste le principe de participation de chacun d'eux. Chacun agit en fonction de ses moyens, évite que l'autre partenaire porte seul le poids financier de toute la famille.

Dans certains couples, on assiste à une sorte de gestion économique « libérale ». Le plus important pour chaque époux dans ce cas, est de contribuer de manière volontaire aux charges en fonction des moyens du moment lorsque les besoins se présentent, comme l'exprime ici une femme :

Au fait, la manière dont nous gérons nos fonds, c'est que quand tu as une entrée et que tu veux investir, tu le fais. Mais, pour dire qu'on va t'imposer quelque chose, non ! Par exemple, si tu as une entrée que tu peux gérer la popote, tu le fais, si c'est la maison (loyer), tu le fais et c'est vice versa quoi (E3, 38 ans).

Dans cet exemple, rien n'est imposé. Les dépenses ne se font pas selon une clé de répartition préétablie et rigide où chacun connaît à l'avance le type et le montant de dépenses qu'il est tenu de faire. Il s'agit d'une obligation morale dont chacun est conscient. Les époux savent qu'ils doivent contribuer l'un et l'autre aux charges, mais l'objet et le montant effectifs de la contribution sont fonction des opportunités financières. C'est une forme d'organisation coopérative d'entre-aide où chacun, lorsqu'il dispose de revenus ou d'une opportunité financière, décide librement de prendre en charge certaines dépenses.

Pour renforcer leur sentiment d'unité, d'autres couples expriment leur gestion conjointe par la mise en commun des ressources pour la gestion du ménage. C'est ce que laisse entendre cet extrait :

Je dirai que, à la fin du mois, on a fait le point concernant les enfants, la maison ; en tout cas ce qu'il y a à faire, on s'assoit et on fait une liste. Au fait une liste est déjà faite depuis longtemps. Et donc on sait que y a telle somme qui est réservée pour telle chose et quand le mois fini, l'argent est là. Même si l'argent est mis ensemble, l'argent est là et on départage la somme dans chaque entité, et on gère le mois avec (E12, 32 ans).

Cette mise en commun peut aller jusqu'à l'ouverture d'un compte bancaire destiné à la gestion économique de la famille. A partir de ce compte alimenté par chacun des conjoints, ils font face aux besoins présents, planifient la réalisation de projets à venir :

Chaque fois quand je gagne l'argent et que son salaire vient, on met tout cela ensemble et puis on répartit les tâches en fonction de l'argent qui est là. C'est-à-dire la nourriture, le loyer, le courant, l'eau, ainsi de suite. Donc, nous avons un compte commun que nous gérons (E6, 36 ans).

Oui, il y a un compte qui est là, c'est à dire un compte qui est là où tout est déposé, pour les projets à venir (E12, 32 ans).

L'analyse qui ressort de ces propos convergents, est que les revenus mis ensemble par les conjoints, contribuent dans un premier temps, à faire face de manière efficace à tous les besoins présents et futurs de la famille tels que le logement, l'alimentation, l'éducation, la santé. On y voit une organisation et une solidarité des finances relevant d'une volonté de partage équitable et d'un soutien mutuel. Cela met en lumière un projet de vie commun, en vue de planifier de façon claire des projets à long terme comme l'achat d'un bien immobilier ou la préparation de la retraite.

Cette fusion des revenus dans un compte commun montre une logique d'intérêt collectif plutôt qu'individuel. Ce modèle contraste avec des formes plus individualisées où chacun garde une partie ou la totalité de ses revenus. Cela peut illustrer un modèle partenarial du couple, dans lequel les décisions sont prises conjointement, reflétant une symétrie dans les prises de responsables et la contribution. La mention explicite des postes de dépenses « la nourriture, le loyer, le courant, pour l'épargne, l'eau, etc. » montre une structuration du budget familial selon des priorités essentielles, et même une capacité de projection à long terme via l'épargne. Enfin, ce verbatim montre que ce couple interprète sa gestion comme normale et fonctionnelle. L'utilisation de termes comme « on met tout cela ensemble » et « on répartit » indique une naturalisation du processus, comme s'il s'agissait d'une évidence, ce qui révèle aussi des normes implicites de fonctionnement conjugal dans leur contexte social.

On le voit, la gestion de type économique s'exprime selon deux modèles : le modèle libéral et le modèle de mise en commun. Ces procédés diffèrent par exemple de la gestion égalitaire où la répartition des dépenses entre les conjoints se fait en part égale. Ils s'écartent également de la gestion par liste de dépenses. Une seconde forme de gestion conjointe de la famille est conçue et pratiquée en lien avec les tâches domestiques.

## **2.2. Gestion conjointe de type domestique**

Dans ce type de gestion, la dimension financière n'est pas au cœur des préoccupations concernant la façon d'administrer le foyer. On la retrouve chez ceux pour qui la gestion

conjointe fait beaucoup plus référence à la façon dont les membres d'un couple s'organisent ensemble pour assumer les responsabilités non financières du foyer. Elles concernent les tâches ménagères et d'entretien du domicile familial, ainsi que la participation à l'éducation.

Selon des couples enquêtés, ce qui donne tout son sens à la gestion conjointe, c'est le devoir pour les conjoints de faire preuve d'entraide en ce qui concerne les tâches ménagères. Les activités sont réalisées conjointement en fonction de la disponibilité de chacun des époux ou de l'état dans lequel ils se trouvent. Les auteurs des extraits ci-dessous estiment même qu'au-delà de la loi qui oblige à gérer conjointement, cette posture va de soi. Ils l'expliquent ces termes :

Oui, en tant que quelqu'un qui est allé à l'école, qui est instruit et qui a été éduqué dans une famille pastorale, j'ai été éduqué par exemple au niveau des tâches ménagères, même que ce soit le fait de balayer la maison, essuyer la maison, cuisiner, laver les assiettes ; ce sont des choses que moi je connais... Donc sur cette base, il peut arriver que ma femme soit occupée par certaines choses. Alors je l'aide à essuyer la maison et même à arranger la chambre. Et même (...) je l'aide à laver les habits. Donc à ce niveau, il n'y a pas de problème (E6, 36 ans).

Chacun a sa vie, chacun a son comportement pour veiller sur son foyer. Moi par exemple, je peux laver les pagnes de ma femme, parce que nous sommes un, et nous sommes un corps. Et elle aussi lave mes habits, mais il y a certains garçons qui ne peuvent pas faire cela. Ce n'est pas cette loi qui fait ça, mais chacun a son comportement (E1, 30 ans).

L'intervenant commence par situer son identité sociale : « En tant que quelqu'un qui est allé à l'école, qui est instruit, éduqué dans une famille pastorale ». Cette entrée en matière montre que le niveau d'instruction et le contexte familial d'origine jouent un rôle structurant dans les valeurs conjugales. L'éducation est présentée comme une clé d'ouverture vers un partage plus équitable des tâches domestiques. Elle permet de rompre avec les représentations traditionnelles.

En affirmant qu'il sait « balayer la maison, essuyer, cuisiner, laver les assiettes », il légitime sa capacité à accomplir des tâches historiquement féminisées. Cela traduit une reconfiguration du rôle masculin dans la sphère domestique. L'homme n'est plus exclusivement extérieur à la maison, mais devient un partenaire actif dans la vie quotidienne du foyer. Cette posture illustre une forme de gestion domestique conjointe, dans laquelle l'homme prend en charge une part des tâches selon les besoins. Cela se produit notamment lorsque sa conjointe est occupée.

Le second enquêté va au-delà de la notion d'« éducation reçue » en mettant en avant l'idée de « comportement ». Pour lui, le fait d'agir ainsi ne relève pas uniquement de l'éducation ou de l'adoption d'un système de gestion familiale. Cela dépend aussi du comportement que chaque partenaire adopte avant même d'entrer dans le foyer.

Pour ces répondants, on n'a pas besoin de la loi pour se soutenir mutuellement dans les activités domestiques. La loi ne vient que conforter ce qu'ils pratiquaient déjà, compte tenu de l'éducation reçue avant d'entrer dans le mariage. C'est avec aisance qu'ils s'entraident dans les travaux comme la cuisine, le ménage, la lessive, les courses, en fonction de leurs préférences personnelles, de leurs compétences ou par alternance.

La construction d'un cadre familial accueillant et fonctionnel obéit à la même logique. Les époux se doivent de coopérer et d'avoir une volonté commune, afin d'entretenir le domicile familial et d'assurer son bon fonctionnement. Ils entretiennent les biens communs, en veillant ensemble à la propriété, à l'ordre et à la maintenance du logement ainsi que des équipements (réparations, organisations de l'espace, etc.). Écoutons à ce sujet ce partage d'expérience d'un homme qui illustre bien cet état de fait : « On s'associe. Si par exemple, je ne suis pas là, elle est responsable de la maison. S'il y a des trucs à payer, elle paye et puis si je viens elle me fait le compte rendu. Et quand elle aussi n'est pas là, c'est moi qui gère la maison, et je lui fais également le compte rendu à son retour » (E13, 42 ans).

De ces propos, nous comprenons que la prise en charge du domicile familiale ne relève pas d'un conjoint uniquement, mais des deux époux. La gestion conjointe c'est aussi le fait pour les époux d'être responsables du domicile conjugal et donc d'être chacun obligé de veiller au bon fonctionnement de la famille, même en l'absence de l'autre. Ici, le caractère conjoint de la gestion ne s'exprime pas en termes de complémentarité entendue comme additions de tâches et de responsabilités strictement départagées.

L'éducation des enfants constitue un autre domaine perçu par d'autres couples comme un terrain essentiel sur lequel doit s'exprimer la gestion conjointe. Ils estiment que l'éducation de tout enfant repose d'abord sur la famille nucléaire, et que cela nécessite la complémentarité, la coopération et l'engagement des deux époux. Pour ce faire, ils ne font pas peser sur un seul conjoint la responsabilité d'éduquer, mais se la partagent, en s'accordant et se complétant pour inculquer à leurs enfants les valeurs et règles de vie auxquelles ils tiennent, pour les accompagner dans leur croissance intellectuelle, morale et sociale. Ils le font en tenant compte de leurs disponibilités, préférences et compétences et en s'entendant sur les méthodes. C'est le cas de cet enquêteur qui déclare :

Etant donné que nous sommes deux, les enfants doivent avoir les deux éducations. Et comme dans le couple il y a un qui est autoritaire et l'autre qui est souple et tendre, pour l'éducation des enfants, on ne le fait pas de façon sévère, mais plutôt on essaie d'associer l'autorité qui est leur papa et puis la douceur de leur maman. Donc ce qui fait qu'on avance plus facilement avec

les enfants, et cela leur permet d'avoir une éducation familiale de qualité (E18, 33 ans).

Dans l'entendement de ces parents, la gestion conjointe revient à s'efforcer de combiner leurs deux tempéraments et éducations reçues pour en tirer le meilleur afin d'inculquer à leurs enfants une éducation de qualité.

Cette forme de gestion conjointe de type domestique est à différencier de celle fondée sur la répartition mécanique des responsabilités où dans sa forme partage des responsabilités, l'aspect conjoint tient en ce que chacun des membres du couple a une responsabilité bien définie et différente de celle de l'autre partenaire. Dans le cas qui nous occupe, on observe plutôt une souplesse qui fait que les responsabilités de ne sont pas tranchées. On procède à des ajustements et arrangements qui permettent au foyer de conserver son équilibre.

La gestion conjointe de type décisionnelle est la dernière identifiée lors de l'enquête auprès des couples mariés du quartier d'Air-France à Bouaké. Elle concerne les prises de décision dans le foyer.

### **2.3. Gestion conjointe de type décisionnel**

Chez certains couples, le domaine de la prise de décision est l'élément fondamental de leur conception et pratique de la gestion conjointe. Gérer conjointement sa famille signifie pour eux, prendre ensemble les décisions concernant le foyer. Les partenaires doivent avoir un pouvoir de décision équivalent. Ni l'homme ni la femme n'impose seul ses choix. Que ce soit concernant la scolarisation ou tout autre sujet important, toute prise de décision se fait en concertation avec l'autre conjoint de manière à préserver l'unité du couple et éviter les tensions. Donnant son avis sur la question, un homme affirme :

D'abord l'homme doit aimer sa femme, puisque l'amour est réciproque. La femme aussi doit aimer son homme et ensemble vous formez un corps. Et maintenant la communication doit passer, pour toutes décisions, l'homme doit informer sa femme : voilà ce que je veux faire, et ensemble vous discutez et vous tombez d'accord, et puis maintenant si vous tombez d'accord vous allez la mettre en pratique (E3, 36 ans).

Dans ce couple, la gestion conjointe de la famille diffère du modèle ancien où, se prévalant de sa qualité de chef de famille, l'homme décidait parfois en toute souveraineté et imposait ses vues à l'épouse. L'unité et la communication sont au cœur de la gestion. Se considérant non comme deux mais comme une seule personne, le couple échange et harmonise ses points de vue. L'homme consulte la femme et vice versa. A travers les expériences ci-dessous relatées par des enquêtés, on s'aperçoit de la place prépondérante qu'occupe la décision dans la gestion conjointe.

Dans les prises de décisions, si par exemple on veut acheter quelque chose dans la maison et que l'idée vient de moi, je lui explique en quoi cette chose serait utile pour le foyer. Est-ce que tu vois ? Et si elle aussi, elle dit que ce n'est pas bon, elle va avancer ses arguments, et ensembles on analyse (E8, 34 ans).

Je prends un exemple. Quand on voulait acheter le terrain et construire la maison, il y avait deux choix qu'on envisageait. Soit acheter une voiture pour que les courses soient aussi plus rapides et faciles, soit construire une maison. Vraiment on s'est assis et puis on a échangé. On a trouvé qu'il était mieux d'avoir une maison d'abord avant d'envisager acheter une voiture, parce que, acheter une voiture, c'est aussi une autre dépense, car il faut toujours acheter de l'essence, entretenir et il faut faire beaucoup de choses. Donc quand on s'est assis, on a trouvé bon d'avoir un terrain, d'avoir une maison d'abord et ensuite se trouver une voiture dans les temps avenir (E26, 32 ans).

La démarche décrite repose sur une co-construction de la décision. L'homme initie une proposition « l'idée vient de moi », mais cette initiative n'est pas imposée, elle est soumise à discussion. Chacun est invité à présenter ses arguments : « je donne les raisons », « elle va avancer ses arguments », ce qui suggère une interaction symétrique où les deux voix comptent. On est en face d'un modèle conjugal fondé sur la négociation, le dialogue, l'échange d'arguments et la recherche d'un consensus, plutôt qu'un fonctionnement autoritaire ou unilatéral. Discuter et s'entendre sur les décisions à prendre, surtout sur les projets à fort enjeu financier devient le fondement du foyer. Les groupes de mots « on a », « on voulait », « on envisageait », « on s'est assis », « ensembles on analyse » traduisent l'idée de concertation, valorisée dans les sociétés contemporaines comme un signe de relation égalitaire et de partage des responsabilités. Cette attitude est en contradiction avec le modèle traditionnel où les décisions étaient prises et imposées par le mari seul. Ils montrent également la complicité des conjoints dans les prises de décision.

Dans ce type de gestion, la concertation porte sur divers sujets dont le choix du domicile familial. Ici la loi elle-même est explicite. L'article 56 de la loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 stipule que le domicile de la famille est choisi d'un commun accord par les époux ; il oblige les conjoints à se concerter avant de faire le choix de leur domicile conjugal. Avec ce principe de l'accord mutuel, quel que soit le régime matrimonial choisi par le couple, le domicile familial doit être choisi d'un commun accord, en tenant compte des implications pratiques la proximité du travail, des écoles, etc., comme le dit cet homme enquêté :

Il y a certaines choses qu'on a entreprises, il y a certaines choses aussi qu'on a proposées ensemble et elle a trouvé que ce n'est pas utile. Par exemple, le cas de la maison : quand on devrait déménager. Et quand on a regardé, si par exemple, on doit aller prendre une maison d'au moins 50.000F ou 70.000F, que ça va nous coûter encore plus chère avec nos revenus. Donc il fallait qu'on reste dans cette même maison. Et même avant d'habiter cette maison, ça a été



d'un commun accord, puisqu'avant notre mariage j'étais dans une petite maison, elle également (E20, 31 ans).

La décision de rester dans la même maison résulte d'un choix opéré d'un commun accord par les époux à la suite d'une discussion préalable. Il en est de même du contenant de la maison. Certains des couples valorisant la gestion conjointe de type décisionnel ont évoqué le fait de se concerter sur l'achat de tout objet concernant la maison conjugale. Parce que les couples accordent une attention particulière au logement familial, les décisions importantes concernant les meubles du domicile conjugal doivent être prises de concert, notamment les meubles essentiels à la vie quotidienne.

En définitive, nous dirons que la gestion de la famille est pratiquée sous plusieurs formes par les couples mariés d'Air-France. Ces différentes formes de gestion conjointe : la gestion conjointe de type économique, la gestion de type domestique et celle de type décisionnel. Soulignons toutefois que la gestion conjointe, quelle qu'en soit la forme, n'est pas sans inconvénient. Elle constitue un facteur de tensions entre époux et ce, pour deux principales raisons.

D'abord, l'application de la gestion conjoint multiplie les sujets nécessitant la coopération et l'action concertée. Cela accroît les possibilités de tensions, compte tenu de la difficulté à se mettre parfois d'accord sur certains points. Ensuite, dans l'entendement des couples mariés, la cogestion ne signifie pas un nivellement total des positions et rôles sociaux. Elle n'exclut pas la place socialement reconnue à l'homme et à la femme. Dans la famille, des positions sont assignées à l'homme et à la femme (sur le plan religieux, traditionnel et social), desquelles résulte un minimum consensuel de rôles sociaux pour chacun. La gestion conjointe se construit par les couples sur un substrat intangible reconnu par le couple et la société. Il se réalise à partir d'un univers des responsabilités et d'actions secondaires ne relevant pas de ce substrat fondamental qui doit rester intact. Ce qui fait par exemple que le plus souvent, la gestion domestique reste inégalement répartie, les femmes assumant encore une charge domestique plus importante, même lorsqu'elles contribuent aux revenus du ménage. A partir de là, lorsque, chemin faisant, un membre du couple vire vers une interprétation qui le pousse à adopter des comportements tendant à outrepasser ce principe d'intangibilité de certains rôles, cela entraîne inéluctablement des tensions. Un guide religieux ayant été de multiples fois témoins à des mariages relate certains problèmes de famille que lui ont posés ses filleuls : « Le problème, c'est la désobéissance, parce que souvent certains viennent me dire que, voici ma femme commence à déconner. Quand je lui demande de faire telle chose elle refuse. Quand je lui



demande d'aller à l'église elle refuse. Et souvent quand les gens sont réunis elle dit ce qu'elle veut » (E13, 42 ans).

Pour lui, le véritable problème que rencontrent souvent les époux dans la gestion conjointe est « la désobéissance ». « L'obéissance » constitue certainement parmi les valeurs extra-juridiques devant gouverner les couples en question, un principe cardinal auquel ils doivent à tout prix se soumettre, même en contexte de gestion conjointe. Et le non-respect de ce principe sous le prétexte de la gestion égalitaire du foyer occasionne des tensions entre les époux. Les contentieux de divorce généralement traités par les tribunaux résultent du même problème d'interprétation non consensuelle de la gestion conjointe par l'homme et la femme, comme cela transparaît des propos d'un acteur de justice :

Dans la gestion conjointe, les problèmes naissent dès l'instant où la femme commence à raisonner : c'est lui l'homme, c'est lui qui doit tout faire oh, et aussi quand sa contribution est plus élevée que celle de son mari. Je les entends ici toujours, parce ce que, généralement dans mes dossiers de divorce ici, c'est mentionné. On entend toujours, il ne contribue pas aux charges de la famille. Il ne s'occupe pas des enfants. Les femmes en parlent et les hommes également en parlent aussi (E16, 58 ans).

Que l'on se situe sur le plan culturel, religieux ou de l'environnement social général, l'homme occupe dans la principale position dans la famille. Dans le premier exemple, cela interprété par la femme comme un motif d'effacement : elle se désengage de son obligation légale de participer aux charges de la famille, en prétextant qu'en sa qualité de principal pilier de la famille, l'homme est celui qui est tenu de tout faire. Dans le second cas, on assiste à l'inverse : conscient de l'obligation de l'épouse à contribuer à la gestion au même titre que lui, l'homme a tendance à se soustraire de certaines obligations traditionnelles. La gestion conjointe sous toutes ses formes entraîne une reconfiguration des rapports intrafamiliaux.

### **3. Discussion**

La gestion conjointe de la famille chez les couples mariés prend plusieurs formes, selon les valeurs, les ressources et les dynamiques sociaux, et même les trajectoires personnelles. Chez les couples mariés du quartier d'Air-France de Bouaké. Ce mode de gestion familiale s'exprime ou s'applique sous plusieurs dimensions dont la dimension économique, domestique, mais aussi décisionnelle.

#### **3.1. Coordination économique des conjoints dans la gestion du foyer**

Dans le domaine économique, tel que perçu par les couples mariés, les décisions financières conduisent souvent à une négociation des dépenses, que celles-ci soient réparties de manière égale ou inégale entre les conjoints. Sur ce point, la présente étude rejoint celle menée par A. Fenaba (2016), qui analyse la gestion conjointe des dépenses sous deux angles. Dans le premier

cas, les conjoints répartissent les dépenses de manière égale. Dans le second cas, ils adoptent une approche fondée sur la contribution commune aux dépenses liées au train de vie du ménage, incluant le logement, la santé, la nourriture, les vêtements, le transport, ainsi que les frais d'entretien et d'éducation des enfants. Fenaba montre également que cette gestion couvre les dépenses quotidiennes et ordinaires, ainsi que les charges liées au logement familial.

Dans la même perspective, H. Belleau et al. (2017) soulignent que la mise en commun des revenus constitue un mécanisme central de la coopération économique, permettant de financer à la fois les dépenses personnelles et collectives à partir d'un fonds partagé. Ce modèle illustre comment la coordination financière peut concilier autonomie individuelle et objectifs familiaux.

Pour sa part, J. Olson et al. (2023) analysent la manière dont les partenaires gèrent les ressources, prennent des décisions financières et organisent la répartition des dépenses et des tâches. Selon leurs travaux, le budget familial vise à couvrir les besoins essentiels, incluant le logement, l'alimentation, certaines factures régulières et les dépenses liées aux enfants. Cependant, Olson et ses collègues soulignent également que les conjoints peuvent conserver une certaine séparation dans la gestion de leurs revenus respectifs, ce qui montre la diversité des pratiques financières au sein des couples.

La spécificité de nos résultats réside dans le fait que la gestion de type économique s'exprime selon deux modèles : le modèle libéral et le modèle de mise en commun. Ces procédés diffèrent par exemple de la gestion égalitaire où la répartition des dépenses entre les conjoints se fait en part égale. Il apparaît donc que dans le contexte de notre étude, la gestion conjointe de la famille dépasse la simple répartition égalitaire des dépenses entre les époux. Cette manière de faire est en réalité liée aux dynamiques sociales et aux trajectoires individuelles, qui influencent les modalités de sa mise en œuvre.

### **3.2. Gestion domestique comme sphère de coopération conjugale**

La gestion domestique ne se limite pas à une simple répartition mécanique des tâches, mais résulte de négociations, d'ajustements et d'interprétations propres à chaque couple. Elle révèle des dynamiques de collaboration, de solidarité, mais également des tensions potentielles au sein du ménage. Selon F. de Singly (2008), la compréhension de la famille contemporaine nécessite de considérer les espaces d'interdépendance dans lesquels les individus négocient leur vie commune. La gestion domestique constitue un exemple concret de ces négociations, impliquant la coordination implicite ou explicite des responsabilités liées aux dépenses, aux soins des enfants, à l'entretien du logement et à la planification des besoins du foyer.

D'un point de vue anthropologique, K. Tjikundi et *al.* (2025) montrent que la structure des ménages en Afrique du Sud, qu'ils soient nucléaires ou élargis, influence les interactions sociales internes, notamment les soins apportés aux enfants. Le genre du chef de ménage constitue un facteur déterminant dans ces dynamiques, illustrant la différenciation des rôles au sein de la cellule domestique.

À Air-France, malgré la persistance de schémas traditionnels, notamment dans la reconnaissance du rôle central de la femme dans la gestion quotidienne, les contraintes économiques obligent les conjoints à ajuster leurs modalités de coopération. Ces ajustements peuvent se traduire par une gestion conjointe de certaines charges (logement, scolarité des enfants, alimentation) ou par une délégation partielle des responsabilités, selon la disponibilité et les revenus de chacun. J-C. Kaufmann (1992) met en lumière ce qu'il appelle « la cuisine du couple », c'est-à-dire les arrangements invisibles qui permettent à la vie commune de fonctionner au quotidien. La gestion domestique devient ainsi un indicateur de la qualité de la coopération conjugale, mais aussi des rapports de pouvoir et de confiance entre partenaires. À Air-France, le fait que certains hommes confient une partie de leur salaire à leur épouse pour la gestion des dépenses est perçu comme un signe de reconnaissance des compétences gestionnaires féminines.

Cependant, comme le souligne A. Hochschild (1989) avec le concept de « deuxième shift », la gestion domestique reste souvent inégalement répartie. Les femmes assumant encore une charge domestique plus importante même lorsqu'elles contribuent aux revenus du ménage. Si des formes de gestion plus égalitaires apparaissent à Air-France, une grande part du travail domestique demeure assumée par les femmes, révélant les limites de la coopération conjugale.

Enfin, la gestion domestique peut être analysée à travers le prisme des rationalités différenciées. A. Lambert (2012) insiste sur le fait que ces actes ne se réduisent pas à un calcul économique : ils s'inscrivent dans un système de coopération informelle fondé sur le don et la réciprocité, mettant en lumière la dimension symbolique et relationnelle de la vie domestique.

Dans le foyer, les actes de gestion (payer une facture, préparer un repas, faire les courses, etc.) ne relèvent pas toujours d'un strict calcul économique, mais plutôt d'une logique de don, de réciprocité et de contribution au bien-être commun. Dans le quartier d'Air-France, les arrangements conjugaux autour de la gestion domestique sont également influencés par les trajectoires individuelles. Que cela soit au niveau d'instruction, ou au niveau situation professionnelle, ainsi que par les appartenances culturelles et religieuses. Il en résulte une diversité de modèles, allant d'une gestion patriarcale centralisée à des formes plus horizontales

et collaboratives. À travers cette approche, la gestion domestique apparaît comme une sphère de coopération conjugale à la fois pragmatique et symbolique. Elle révèle les équilibres internes du couple, sa capacité d'adaptation, ainsi que les tensions persistantes entre normes traditionnelles et réalités contemporaines. L'analyse de ces pratiques au sein des couples mariés du quartier d'Air-France met ainsi en lumière les formes locales d'invention de la vie conjugale au quotidien.

### **3.3. Gestion conjointe de type décisionnel, un moyen de négociation continu**

La gestion conjointe de la famille de type décisionnel renvoie à une configuration dans laquelle les deux conjoints participent activement aux prises de décision. Concernant les aspects majeurs de la vie familiale : scolarité des enfants, investissements, mobilité résidentielle, ou encore projets à long terme, etc.

La gestion décisionnelle au sein des couples repose sur une symétrie relative des rôles décisionnels, sans impliquer une égalité parfaite dans les contributions économiques ou domestiques. M. Bergström et *al.* (2024) soulignent que cette gestion repose sur des négociations continues, reflétant l'évolution des normes conjugales. Dans le quartier d'Air-France à Bouaké, les couples urbains montrent une émergence progressive de modèles décisionnels conjoints, particulièrement lorsque les deux conjoints disposent d'un revenu, d'un niveau d'instruction élevé ou d'une expérience de vie urbaine. La prise de décision se traduit alors par un processus de discussion, d'échange et parfois de compromis, illustrant une dynamique de coopération et de reconnaissance mutuelle. E. Beck-Gernsheim (1996) décrit ce modèle comme fondé sur des « biographies choisies », où la relation conjugale repose sur la communication et la coresponsabilité, répondant à la montée de l'individualisation et à la redéfinition des rôles genrés.

J-C. Kaufmann (1993) rappelle que la vie conjugale s'organise à travers de microdécisions quotidiennes, souvent invisibles mais essentielles, qui traduisent les arrangements tacites entre partenaires. Ainsi, même dans les couples à gestion décisionnelle, la répartition du pouvoir peut rester différenciée selon les domaines : l'homme peut par exemple décider des investissements immobiliers, tandis que la femme gère davantage la consommation courante. La coopération conjugale y est différenciée, reposant sur la reconnaissance des compétences et des responsabilités spécifiques de chacun.

Cette gestion s'inscrit souvent dans le cadre des normes traditionnelles, particulièrement présentes dans les familles élargies ou religieusement conservatrices. Comme le souligne M. Duru-Bellat (2000), les valeurs d'égalité et de concertation se heurtent parfois aux

représentations persistantes des rôles sexués. À Air-France, il arrive que certains ménages adoptent un modèle décisionnel de façade, tandis que les décisions stratégiques restent majoritairement influencées par l'époux.

Par ailleurs, le contexte urbain et professionnel structure fortement les pratiques décisionnelles. Le rythme soutenu de la vie citadine, les contraintes horaires et la mobilité professionnelle peuvent accentuer les déséquilibres dans la répartition des responsabilités. Dans les foyers où les deux conjoints travaillent, la charge mentale et le temps limité conduisent parfois à déléguer certaines décisions au partenaire le plus disponible, renforçant des modèles hiérarchiques même lorsque l'égalité est valorisée. L'environnement urbain, avec ses services et contraintes spécifiques (logements exigus, transport, pressions économiques), façonne ainsi les choix domestiques et stratégiques, influençant la manière dont les décisions sont négociées ou différées.

Enfin, la théorie délibérative de E. Brou (2022) enrichit l'analyse en montrant que prendre des décisions ensemble n'est pas seulement un acte rationnel, mais un processus de délibération collective. Les logiques d'actions sont discutées et structurées pour une gestion partagée des ressources, constituant également un acte de reconnaissance et un échange symbolique consolidant les liens conjugaux. Dans les foyers valorisant la gestion décisionnelle, les décisions résultent ainsi souvent d'une logique de réciprocité, à la fois émotionnelle et économique. Mais toujours encadrée par les réalités urbaines et professionnelles du quotidien familial. Par conséquent, la famille ne correspond plus à un modèle unique centré sur le pouvoir masculin. Désormais, c'est la négociation permanente des choix qui devient le mode de gestion interne des familles.

## **Conclusion**

La gestion conjointe est une construction selon chaque couple. Les couples la construisent souverainement à partir de leur compréhension de ce qui est attendu d'eux par la loi, de la situation socioéconomique de la famille et du contexte socioculturel. Au terme de cette étude consacrée aux formes de gestion conjointe de la famille chez les couples mariés du quartier d'Air-France à Bouaké, il ressort que la dynamique conjugale repose sur une pluralité de pratiques organisationnelles. Trois principales formes de gestion conjointe ont été identifiées : la gestion de type économique, la gestion de type domestique et la gestion de type décisionnel. Ces modalités, bien que distinctes, s'articulent de manière complémentaire selon les caractéristiques propres à chaque ménage, notamment le niveau d'instruction, la situation socio-économique et la conception du rôle de chacun au sein du couple.

L'analyse des résultats révèle que la gestion conjointe constitue une stratégie d'organisation familiale visant à optimiser les ressources disponibles, à assurer une répartition équilibrée des responsabilités et à renforcer la cohésion et la stabilité du couple. Elle se manifeste concrètement à travers la planification du budget familial, la distribution des tâches domestiques et la participation commune aux prises de décision. Ces pratiques traduisent une volonté de coresponsabilité et de dialogue, favorisant ainsi la transparence et la solidarité conjugale.

En principe, la gestion conjointe est un facteur déterminant dans la stabilité et la durabilité des unions matrimoniales. En instituant une collaboration active entre les conjoints, elle est susceptible de prévenir et de résoudre les conflits liés à la gestion du foyer, tout en consolidant la résilience familiale face aux contraintes économiques et sociales. Elle peut également contribuer à promouvoir une plus grande équité entre les époux, en valorisant la complémentarité de leurs rôles et en renforçant la participation féminine aux décisions stratégiques du ménage. En pratique cependant, cette forme de gouvernance domestique entraîne parfois des différends entre les époux du fait, d'une part de l'accroissement des possibilités de tensions dû à la multiplication des sujets nécessitant la coopération et l'action concertée, et d'autre part de l'intangibilité d'un minimum de rôles sociaux socialement reconnus à l'homme et à la femme. Il s'agit là de limites de la coopération conjugale, nécessitant de se pencher, au travers d'études plus poussées, sur cette dimension conflictuelle de la gestion conjointe afin de mieux l'adapter à son contexte.

### **Références bibliographiques**

ADDO Fenaba, 2016, "Financial integration and relationship transitions among cohabiting and married couples", *Journal of Family and Economic Issues*, 37(2), p. 151-166.

BECK-GERNSHEIM Elisabeth, 1996, *La modernité intime: La vie privée dans le changement social*, Paris, Nathan.

BELLEAU Hélène, SUZIE St-Cerny, ANTOINE Genest-Grégoire et GODBOUT Luc, 2019, *Comment les couples abordent la fiscalité : une question individuelle ou commune*, École de gestion, Université de Sherbrooke.

BERGSTRÖM Marie, MAILLOCHON Florence et L'EQUIPE Envie, 2024, « Couples, histoires d'un soir, "sexfriends" : diversité des relations intimes des moins de 30 ans », *Population & Sociétés*, (623), p.1–4.



BROU Ettien, 2022, « Théorie délibérative et gouvernance des ressources renouvelables. Une application à la gestion collective d'espaces de marais en Côte d'Ivoire », *Économie Rurale*, 379(1), p.45-62.

DE SINGLY François, 2007, *Sociologie de la famille contemporaine*, Armand Colin, coll. « 128 », 128 p.

DURU-BELLAT Marie, 2000, *Les inégalités sociales à l'école : Que sait-on ? Que faire ?*, Paris, PUF.

HOCHSCHILD Arlie, 1989, *The second shift: Working families and the revolution at home*, New York, Viking.

JENNY Olson, Scott Rick, Deborah Small, Eli Finkel, 2023, *Pooling finances and relationship satisfaction. Journal of Consumer Research*, 50(2), p.345–362.

KAUFMANN Jean-Claude, 1993, *La vie à deux : Microdécisions et arrangements conjugaux*, Paris, Nathan.

KAUFMANN Jean-Claude, 1992, *La cuisine du couple : Pratiques ordinaires et arrangements conjugaux*, Paris, Nathan.

LAMBERT Anne, 2012, « Travail salarié, travail domestique, travail au noir : L'économie domestique à l'épreuve de l'accession à la propriété », *Revue*, 54(3), p.297-316.

MARTIN Claude et BLANCHE Le Bihan Youinou, 2005, « Vie sous pression. L'inconciliable vie quotidienne dans l'après-divorce », *Informations sociales*, 122(2), p.64–75.

MOSCOVICI Serge, 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, Presses Universitaires de France.

THOLLEMBECK Julie, 2010, « Statut de l'homme aujourd'hui (partie 1) : Les bouleversements des rôles et de l'identité masculine : Quels facteurs explicatifs ? », *Analyse UFAPEC*, 31.10, p.6–7.

TJIKUNDI Kausutua; DALL'AMICO Lorenzo; KLEYNHANS Jackie; TEMPIA Stefano Cohen, CHERYL Paolotti, DANIELA Cattuto, 2025, *Relationship between household attributes and contact patterns in urban and rural South Africa*.